

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 10 avril 2006**

**Présents :**

Philippe BRAUD, Christian LARGER, James Mc CEARNEY.  
Gallien LEFEVRE, Damien RAMAGE, Maria COTORA, Marie GABRIEL, Jan-Krzysztof  
DUNIN-WASOWICZ, Alexis PROKOPIEV, Marine CHOLEY.

**Absents ou excusés**

David ABIKER (procuration à James Mc CEARNEY), Frank BARON, Marie-Christine  
LABROUSSE (procuration à Christian LARGER), Jean-Claude LESCURE (procuration à  
Christian LARGER), Olivier STORCH.  
Marina VILLONGA MUT (procuration à Gallien LEFEVRE).

**Assistaient à la séance**

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité
Alexia De MONTERNO	directrice adjointe des études et de la scolarité

\*  
\*   \*  
\*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Mobilisation des étudiants contre le CPE.                          | p. 2  |
| II.  | Discussion sur la charge de travail des étudiants en master.       | p. 6  |
| III. | Evolution du master Carrières internationales.                     | p. 12 |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 20 mars 2006. | p. 12 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.                 | p. 12 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

de la séance du 10 avril 2006

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Gallien Lefèvre.

#### I. MOBILISATION DES ETUDIANTS CONTRE LE CPE

##### a) *Exposé*

Gallien LEFEVRE annonce qu'il a demandé que l'on porte à l'ordre du jour de cette séance un point sur la mobilisation des étudiants contre le CPE. Il y a eu un référendum interne ouvert à tous les étudiants, suivant une procédure assez stricte, et la majorité des étudiants se sont prononcés contre le CPE à Sciences Po. A ce titre, les élus de l'UNEF aimeraient proposer à la Commission paritaire une résolution sur la mobilisation des étudiants. Gallien Lefèvre distribue la proposition de résolution et la lit : « Considérant le scrutin interne à Sciences Po tenu selon une procédure stricte et ses résultats, qui montrent que les étudiants de Sciences Po sont en majorité contre le CPE, considérant l'importance de la mobilisation nationale contre le CPE, l'ampleur exceptionnelle du mouvement et sa durée, considérant l'importance de l'engagement de la jeunesse en politique pour sa formation tant intellectuelle que citoyenne, la Commission paritaire de l'IEP de Paris demande aux professeurs, aux maîtres de conférence et aux enseignants de faire preuve d'indulgence, le cas échéant, quant à l'assiduité des étudiants engagés dans le mouvement. Cette indulgence s'exprimera par la non comptabilisation des absences des étudiants les jours de manifestation nationale et par une certaine clémence quant aux notes de participation des étudiants. »

##### b) *Questions et observations*

Laurent BIGORGNE note que l'on a laissé une organisation étudiante introduire une résolution au début de la Commission paritaire. Il rappelle que le scrutin interne à Sciences Po a vu la participation de plus de 1900 votants qui se sont exprimés dans une très large majorité contre le blocage total de l'institution et contre la suspension des cours les jours de mobilisation. C'est un premier élément qui entre en contradiction avec la dernière phrase de la proposition de résolution présentée par l'UNEF. Il trouve étrange que l'on demande à la Commission paritaire d'aller contre l'expression de 1900 étudiants. En outre, il souligne que depuis le début de cette mobilisation, la direction a tenu un principe, qui est celui de sauvegarde des personnes, des bâtiments et du droit d'étudier, ce qui implique le maintien des cours. Ce principe a été maintenu au prix d'efforts considérables de nombreux salariés de Sciences Po, notamment les appariteurs, qui ont permis que les choses se déroulent bien à des moments tendus. Laurent Bigorgne ajoute qu'il prend acte de ce qui s'est dit ce matin, et qui montre que le CPE a manifestement été abandonné. Enfin, en tant que représentant de la direction, il tient à dire que tous, à Sciences Po, ont eu à faire face à une situation exceptionnelle. L'UNEF a demandé à Richard Descoings que les absences ne soient pas comptabilisées pour l'après-midi de manifestation du 4 avril. Richard Descoings, dans un esprit d'apaisement, particulièrement après le mouvement démocratique du scrutin interne a exceptionnellement accepté de donner droit à cette requête. Il lui semble que c'était une bonne décision pour tout le monde, mais il ne voit pas pourquoi on demande à la Commission paritaire de surenchérir. Il s'inquiète de ce qu'on lui demande aujourd'hui de donner aux enseignants des instructions qui relèvent clairement du pouvoir de la direction de l'établissement et non de la compétence de la Commission.

Puisque le CPE n'est pas passé, Laurent Bigorgne pense qu'il serait bon d'en rester là. Cela étant, il trouve normal que chacun puisse s'exprimer sur cette question. Mais sa position est de ne pas demander aux voix une résolution répondant à une situation qui n'est plus d'actualité. Il souligne que les étudiants de Sciences Po se sont largement exprimés, que ceux qui étaient au sein du comité de mobilisation ont obtenu une demi-journée de grève et que la direction a tenu à accompagner l'occupation des locaux pendant une journée pour que les choses se déroulent bien. Il pense qu'il

faudrait savoir arrêter ce mouvement à Sciences Po, quitte à le poursuivre par une mobilisation politique sur la question de l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Jan Krzysztof DUNIN-WASOWICZ est d'accord avec Laurent Bigorgne. Il aimerait revenir sur la question des absences pour la journée de mobilisation du 4 avril. Il a cru comprendre que Richard Descoings s'était déclaré favorable à la non comptabilisation de ces absences. Il demande s'il a donné son accord pour la non comptabilisation de ces absences à partir du début des manifestations, à savoir 13 heures. Il a le souvenir que dès l'ouverture des portes de Sciences Po mardi matin, le comité de mobilisation et les représentants de l'UNEF avaient invité les étudiants à ne pas aller en cours l'après-midi pour pouvoir aller à la manifestation en leur garantissant que leur absence ne serait pas comptabilisée. Il précise que certains étudiants ne sont pas venus en cours ce jour là parce qu'ils ont cru, conformément à ce qu'avait annoncé l'UNEF, que leur absence ne serait pas comptée. Il demande si cette décision du directeur a été prise avant que les étudiants de l'UNEF invitent les autres étudiants à participer à la manifestation. Sinon, il a de fortes raisons de penser que l'on pourrait remettre en cause la responsabilité de certains représentants syndicaux qui ont encouragé les étudiants à ne pas aller en cours sans avoir l'aval de l'administration.

Laurent BIGORGNE répond que pendant ces deux derniers mois, la position de la direction de Sciences Po a été la sauvegarde des personnes, des biens et de la tenue des cours. Sur ces trois objectifs, elle a eu un bilan très satisfaisant, ce qui est heureux pour Sciences Po. Maintenant que la période de crise est passée, le plus important est d'assurer la fin d'année et la diplômation dans les meilleures conditions. La question des absences va donc se poser pour un certain nombre d'étudiants et Laurent Bigorgne indique qu'elle sera présentée aux différents jurys de fin d'année. A partir du moment où une décision a été prise, il faut l'appliquer avec le plus d'intelligence possible. Il plaide pour tout ce qui va dans le sens de l'apaisement. Il y a eu des journées assez compliquées à Sciences Po et il est heureux que l'on ait réussi à sauvegarder un minimum de concorde entre les uns et les autres. Il y a eu un vote à Sciences Po et les étudiants se sont exprimés de façon tempérée et rationnelle. Sa position est d'en rester là.

Maria COTORA pense que cette motion montre une volonté d'apaisement et de sortie du conflit et de la mobilisation qui a duré trois mois. Elle n'a pas vocation à poursuivre le conflit, mais à suivre ce qui a été voté en référendum. Il est vrai que 53% des étudiants ont voté contre la suspension des cours, mais il y a une différence entre la suspension des cours et la non comptabilisation des absences. La mobilisation a duré trois mois, ce qui est très long pour certains étudiants. Si la question avait porté sur la non comptabilisation des absences, elle pense qu'il aurait été possible d'avoir la même courte majorité en faveur de la suspension. Elle ne veut bien sûr pas spéculer sur ce qui n'a pas fait l'objet d'un vote, mais pense que l'on devrait tenir compte du fait qu'il s'agissait d'une courte majorité. Cette motion ne demande pas une suspension, mais une simple non comptabilisation des absences pour certains étudiants et éventuellement une position plus modeste, qui consiste à demander une certaine indulgence quant à la note d'assiduité en conférences de méthode. C'est une position raisonnable, qui ne remet pas du tout en cause le résultat du référendum étudiant.

Au contraire, tous ont fait preuve de maturité en respectant les résultats du référendum. La prise en compte des absences est une position modérée qui devrait apaiser tout le monde et permettre aux étudiants de se remettre au travail sans avoir cette épée de Damoclès au dessus de la tête.

Christian LARGER estime que cette résolution s'inscrit dans un combat d'arrière-garde qui n'a pas lieu d'être. Il comprend tout à fait que les étudiants souhaitent se mobiliser, mais demander aux enseignants de ne pas comptabiliser ces absences n'est pas justifié. Il y a une règle qui autorise trois absences maximum, et cela englobe l'ensemble des cas de figure, y compris une absence pour cause de mobilisation. Il y a déjà suffisamment de souplesse pour absorber ce type d'absences.

Laurent BIGORGNE souligne que la proposition de résolution demande que la Commission paritaire tranche d'une manière ou d'une autre. Il souhaite rappeler la position de la direction de Sciences Po et faire une proposition. La position de la direction est qu'elle ne souhaite pas que la Commission paritaire enjoigne aux enseignants de l'IEP de Paris de contrevenir aux règlements de scolarité tels qu'ils existent. En revanche, dans un esprit d'apaisement, en tant que directeur des études, Laurent Bigorgne assure les étudiants que les jurys seront particulièrement attentifs à prendre en compte les situations individuelles. Il ne souhaite pas que les étudiants soient pénalisés en fin d'année parce qu'ils auront participé à la mobilisation pour ou contre le CPE. Mais il y aurait une contradiction

insurmontable si la Commission donnait aux enseignants des instructions contrevenant aux règlements qu'elle a contribué à faire voter. Puisque cette résolution est sur la table, si l'UNEF entend malgré tout la faire voter, Laurent Bigorgne propose que la Commission, avant de voter pour ou contre cette résolution, s'exprime sur le principe même de son opportunité. Laurent Bigorgne ne la croit pas recevable. Il a cependant tenu à ce que cette discussion ait lieu en début de séance pour ne pas l'escamoter.

Alexis PROKOPIEV indique qu'Interzaide - Fac Verte salue la bonne tenue de ce scrutin, dont le résultat est très important. Il salue également la décision de Richard Descoings, qui a pris en compte le résultat de ce vote et qui a permis aux étudiants d'aller manifester le 4 avril sans que leur absence en conférence de méthode soit comptabilisée. Il pense que c'est une mesure très importante, qui allait dans le sens du vote exprimé par les étudiants.

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ souligne que si les absences de la journée de mobilisation du 4 avril n'ont pas été comptabilisées comme l'affirmaient les élus de l'UNEF le matin du 4 avril, il y a eu trois journées de mobilisation et seule les absences de la troisième n'ont pas été comptabilisées. D'une manière générale, la mobilisation a été forte, les débats ont été nombreux et chacun a eu l'occasion d'y participer à sa manière. Il reste très réservé sur la pertinence de cette résolution.

James Mc CEARNEY indique qu'il vient d'apprendre que les absences en conférence de méthode le 4 avril ne seraient pas comptabilisées. Il n'en avait aucune idée. Par ailleurs, il lui semble que la Commission paritaire n'a pas qualité pour imposer aux enseignants des critères de notation. En tant qu'enseignant, quand il aura des instructions écrites de la direction lui demandant de modifier les critères de notation, il se conformera bien sûr à ces instructions. Tant que ce ne sera pas le cas, les critères de notation resteront les mêmes.

Philippe BRAUD se félicite de ce que le scrutin ait pu être organisé dans des conditions transparentes, où tous les étudiants qui le souhaitent ont pu voter. Il félicite donc les élus étudiants et les membres de la direction qui ont permis cela. Il aurait souhaité que cet exemple ait pu être suivi ou anticipé dans toutes les universités, parce qu'il y aurait eu moins de violence. En effet, c'est faire violence que d'empêcher l'expression libre de l'ensemble des étudiants. Sur le fond, cela lui rappelle son expérience de directeur de département de science politique à Paris I. Il a souvent eu des discussions avec des syndicats, notamment des syndicats étudiants, et il trouve que rien ne discrédite plus les mobilisations que le fait qu'elles ne coûtent rien à ceux qui se mobilisent, de la même manière qu'il a toujours trouvé gênants et provocants les sourires sarcastiques des chercheurs ou des enseignants qui disent qu'ils sont grévistes mais qu'ils ne se déclarent pas grévistes. Il y a un coût à faire grève, notamment lorsque la grève est minoritaire, ce qui est la première raison pour laquelle il n'est pas favorable à cette résolution.

La deuxième est qu'il partage entièrement le point de vue de James Mc Cearney et estime que les enseignants doivent appliquer les règles décidées par la direction et par les institutions compétentes. Il est donc pour la non prise en considération de cette résolution.

Alexis PROKOPIEV remercie les élus enseignants pour ces explications, qui sont très importantes pour l'UNEF. Il souligne que l'UNEF attache une très grande importance au fait que certains étudiants risquent d'être pénalisés.

Damien RAMAGE estime que dans un Institut d'Etudes politiques, on ne peut que se féliciter de ce qui s'est passé en ce qui concerne la mobilisation et l'engagement politique des étudiants dans un sens ou dans l'autre. On parle aujourd'hui des règles normales de la scolarité concernant l'assiduité, mais la mobilisation contre le CPE était une situation exceptionnelle. Même si cela n'a pas été le cas à Sciences Po même, on est passé près d'une grève générale et d'une crise grave. Il ne s'agit pas d'imposer aux enseignants une modification des règles de notation, mais simplement de leur demander de prendre en compte le fait qu'ils ont la responsabilité de la formation de tous les étudiants à Sciences Po. Or l'engagement politique fait partie de cette formation. A cause de cette situation exceptionnelle, l'engagement politique des étudiants a eu un coût assez élevé sur la scolarité des étudiants, qui souhaitent reprendre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il est heureux de savoir que l'on prendra en compte les situations particulières lors des examens de fin d'année, mais l'UNEF demande simplement que l'on rappelle aux enseignants que l'engagement des étudiants fait partie de leur formation.

Philippe BRAUD demande ce qu'est un engagement qui ne coûte rien.

Gallien LEFEVRE demande une suspension de séance qui ne dépassera pas cinq minutes, afin que les élus étudiants puissent discuter entre eux de l'avenir de cette résolution.

### **Suspension de séance**

Gallien LEFEVRE indique que l'UNEF a décidé de maintenir sa proposition de résolution, avec un amendement très important portant sur la dernière partie. Il s'agit de supprimer les quatrième et cinquième paragraphes après « La Commission paritaire de l'IEP de Paris » et de les remplacer par « prend note de la volonté d'apaisement de la direction face à ce mouvement et des consignes de clémence adressées aux jurys quant aux situations problématiques d'étudiants ayant participé à la mobilisation. De ce fait, on n'adresse aucune consigne aux enseignants et on respecte parfaitement les prérogatives de la direction concernant l'évaluation des étudiants. L'UNEF est sensible à ce qu'a dit Philippe Braud sur le coût de l'engagement. On ne dédouane pas les étudiants du coût de leur engagement en leur offrant une absence supplémentaire, mais on montre qu'on est sensible aux situations difficiles de certains étudiants qui se sont beaucoup investis dans cette mobilisation et qui ont risqué leur diplôme pour cela. Comme la direction, l'UNEF ne souhaite pas qu'ils soient pénalisés.

Laurent BIGORGNE maintient sa proposition de voter sur l'opportunité ou pas de demander à la Commission paritaire de se prononcer sur ces questions, puis de voter sur la résolution si la Commission paritaire le souhaite. Si c'est le cas, il aura des amendements à apporter à l'amendement de l'UNEF. Il rappelle qu'il est comptable de la bonne tenue de la Commission et d'un certain équilibre entre les enseignants et les étudiants. Tel qu'il est, le texte de cette résolution ne lui convient pas. On peut en débattre, mais il lui paraît important que la Commission décide d'abord si elle a à se prononcer sur cette question. Ce n'est pas dans les prérogatives de la Commission, qui a à connaître des réformes pédagogiques, du contenu des formations, des libertés politiques et syndicales en tant qu'elles garantissent un respect de l'ordre public, et de la vie associative. Mais il est très soucieux du droit d'expression des uns et des autres. Il ne s'oppose donc pas à ce débat, mais si la Commission décide de délibérer sur ce texte, il aura des propositions à faire concernant sa rédaction.

Philippe BRAUD n'adhère pas à l'amendement proposé. Il a noté que cet amendement parle de « consignes de clémence ». Il pense qu'il n'est pas opportun d'évoquer publiquement cela. Cette formulation donne l'impression que ces étudiants ont quelque chose à se faire pardonner.

Sa préférence serait de ne pas avoir de résolution du tout. Si ce n'est pas le cas, il pense qu'il serait plus approprié d'avoir une résolution qui se contenterait de constater que le scrutin interne à Sciences Po a été une bonne chose, que les étudiants ont pu participer à de nombreux débats, et que cela a été important pour la formation intellectuelle des étudiants.

Gallien LEFEVRE fait remarquer que l'amendement proposé est de l'ordre du constat.

Philippe BRAUD admet que c'est globalement le cas, mais estime que cet amendement constate des choses qui n'ont pas forcément lieu d'être. En tant qu'enseignant qui tient à sa liberté, il espère qu'il n'y aura pas de consignes explicites de la direction.

Gallien LEFEVRE comprend qu'il tienne à sa liberté d'enseignement. L'expression « consignes de clémence » peut prêter à sourire, mais cela va dans le sens des propos tenus par Laurent Bigorgne au début de la séance. Il rappelle que ces propos seront publics, puisque le procès-verbal de la Commission est public.

Laurent BIGORGNE souligne qu'il y a une différence entre la liberté de débat et ce que l'UNEF demande à la Commission de formaliser comme une adresse à l'ensemble de la communauté de Sciences Po. Cela lui pose deux problèmes. Le premier est que la volonté d'apaisement de la direction n'est pas une volonté d'apaisement après un conflit entre la direction et les élèves, ce qui est l'impression que peut donner ce texte. La direction de Sciences Po n'a été à aucun moment en conflit avec les élèves. S'il y a une volonté d'apaisement, elle vient de tous et ne répond pas à un contexte particulier à Sciences Po mais à un contexte national. Le deuxième problème est que l'expression « consignes de clémence » ne lui convient pas en tant qu'elle serait formalisée de façon aussi brutale. Il n'est pas dans les prérogatives de la Commission paritaire de demander aux jurys de l'IEP, qui sont souverains, d'adopter telle ou telle posture. Il appartient à la direction, au moment où elle demande

aux jurys d'instruire tel ou tel cas d'étudiant, de bien expliquer pourquoi cet étudiant a pu rencontrer des difficultés dans son semestre. Il ne voit pas au nom de quelle légitimité la Commission adresserait des recommandations aux enseignants ou à la direction pour que celle-ci demande aux enseignants ou aux jurys d'être cléments. Il s'en remet aux pratiques des jurys, qui sont souverains et composés de personnalités qualifiées et intelligentes, qui sauront déceler les situations exceptionnelles, comme c'est le cas pour chaque jury de sortie. Chaque année, il y a des cas individuels d'étudiants à qui il manque un enseignement ou tel ou tel point dans un dossier académique. Le jury choisit de relever ce que l'ensemble du dossier de l'étudiant permet de relever. Il ne s'agit pas de clémence, mais de clairvoyance et d'intelligence par rapport à des situations individuelles. Il propose de voter sur l'opportunité d'un tel texte. Si la Commission estime qu'il est justifié, il se rallie à la proposition de Philippe Braud, qui suggérerait un texte de constat. Mais il estime que cela créerait un mauvais précédent. On peut imaginer que l'année prochaine, des étudiants demandent des jours d'absence pour la campagne présidentielle, qui est aussi un moment de mobilisation politique importante.

Gallien LEFEVRE propose un dernier amendement, au regard de ce qui vient d'être dit. Il s'agit cette fois de retirer les deux derniers paragraphes en conservant les trois premiers et en ajoutant « La Commission paritaire se félicite de la qualité des débats internes à Sciences Po et de la volonté d'apaisement de chacun. »

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ pense que les auteurs de cette résolution ont peut-être oublié le fait que l'engagement va de pair avec la notion de responsabilité. Il est d'accord sur le fait qu'il y a eu de nombreux débats dans d'excellentes conditions, que des opinions très différentes ont été exprimées, mais estime que la Commission paritaire n'est pas compétente pour statuer sur ces questions ou même pour émettre des constatations plus larges concernant la mobilisation des étudiants. Il pense donc que cette résolution n'est pas recevable et indique qu'il votera dans ce sens.

Gallien LEFEVRE souligne que le vote sur la recevabilité portera sur la résolution dans sa dernière formulation. Il relit la résolution modifiée : « Considérant le scrutin interne à Sciences Po tenu selon une procédure stricte et ses résultats, qui montrent que les étudiants de Sciences Po sont en majorité contre le CPE, considérant l'importance de la mobilisation nationale contre le CPE, l'ampleur exceptionnelle du mouvement et sa durée, considérant l'importance de l'engagement de la jeunesse en politique pour sa formation tant intellectuelle que citoyenne, la Commission paritaire de l'IEP de Paris se félicite de la qualité des débats internes à Sciences Po et de la volonté d'apaisement de chacun. »

Christian LARGER ne voit pas ce qu'apporte cet auto-satisfecit.

Laurent BIGORGNE propose de voter sur le principe de soumettre cette résolution au vote de la Commission.

### *c) Vote*

La Commission paritaire se prononce contre l'opportunité de proposer au vote la résolution présentée par l'UNEF, avec 8 voix contre, 4 pour et une abstention.

## **II. DISCUSSION SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES ETUDIANTS EN MASTER**

### *a) Exposé*

Laurent BIGORGNE souligne que si on revient sur la genèse des Masters de Sciences Po, la question de la charge de travail des étudiants se posait déjà. En 1998, Sciences Po a souhaité adopter le système LMD. Le passage à ce nouveau système a été préparé en 1999 et mis en œuvre en 2000. En 2003, la direction a souhaité que le diplôme de Sciences Po, résolument présenté comme un diplôme de niveau bac + 5 ou Master, puisse acquérir le degré de professionnalisation et de spécialisation requis, aussi bien par l'ensemble des partenaires ou concurrents de Sciences Po que par le marché du travail et les étudiants. Cela a abouti à une réforme positionnant plus d'une dizaine de Masters au sein de l'IEP de Paris, dont un Master de recherche. Ces Masters, qui sont solidement structurés, fonctionnent depuis maintenant deux ans. La conséquence de ce travail de réforme est qu'en septembre 2005, le ministère de l'Education nationale a conféré au diplôme de l'Institut de Paris le grade de Master. C'est une reconnaissance officielle de la valeur du diplôme de Sciences Po.

Quelle est la réalité des scolarités telles qu'elles sont actuellement organisées ? Le Master est un sprint en même temps qu'une course de fond. C'est un sprint en tant qu'il est déployé sur trois semestres utiles, le quatrième étant consacré au stage, et c'est une course de fond puisqu'il comporte 1000 heures d'enseignement. Organisé sur trois semestres, c'est un exercice assez rude que de concentrer plus de 300 heures sur chaque semestre. Il y a même des pics d'activité supplémentaire, puisque dans la plupart des Masters, par exemple pour les étudiants qui n'ont jamais fait d'économie, la nécessité de se mettre à niveau peut placer le nombre d'heures de cours jusqu'à 28 heures par semaine. Pour le reste du Master, le volume horaire est en moyenne de 20 à 22 heures par semaines. Chez un certain nombre d'universités partenaires de Sciences Po, les Masters comptent plutôt 12 à 15 heures par semaines, ce qui est nettement en deçà de ce qui se fait à Sciences Po. Il en tire donc la conclusion que soit Sciences Po est meilleur que ses établissements partenaires, soit l'Institut n'a pas encore complètement tiré les conséquences de ce que veut dire le mot Master, dans un contexte, il est vrai, où les universités françaises ont du mal à en tirer les conséquences. Maintenant que le système des Masters est largement mis en oeuvre en France, rares sont les universités à avoir joué le jeu d'un Master en deux ans : pour la plupart d'entre elles, il n'y a pas de sélection à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Master, la sélection se faisant uniquement à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année. Ce n'est pas le choix fait par Sciences Po, qui a véritablement joué le jeu de Masters en deux ans. Cela permet de construire les cursus de spécialisation dont l'Institut a besoin tout en insistant sur la nécessaire formation intellectuelle fondamentale commune à l'ensemble des élèves de Sciences Po.

En ce qui concerne la professionnalisation, la restructuration du Master entre 2000 et 2003 a permis une meilleure perception du diplôme auprès des étudiants, des enseignants et des recruteurs. L'Institut a travaillé d'arrache-pied pour mettre l'accent sur les compétences attendues par les recruteurs. La dimension professionnalisante d'un certain nombre de mentions du Master a donc été particulièrement développée, notamment à travers des enseignements qui sont de véritables études de cas. La direction a également travaillé sur la question du CV, de l'entretien de recrutement, des salons et forums, sur la question de la venue des administrations publiques et des organismes privés à Sciences Po, leur offrant ainsi la possibilité de s'adresser directement aux étudiants. Il n'en reste pas moins que ces progrès ne sont pas suffisants. Sciences Po Avenir doit encore progresser, tout comme les Masters.

La direction continue à y travailler. On a développé au sein de chaque Master des objets pédagogiques qui n'existaient pas à Sciences Po, avec des jeux d'entreprise, des ateliers internationaux, des voyages d'études et des projets collectifs qui servent de levier de pré-professionnalisation. Mais il faut progresser sur la capacité qu'ont les étudiants de Sciences Po à faire la promotion de leurs études une fois qu'ils sont sur le marché du travail. Il est donc nécessaire de dégager du temps pour les étudiants et de construire des cursus de professionnalisation qui pourront passer par des balises très précises posées dans la scolarité et qui permettront aux étudiants de construire un parcours véritablement déployé sur cinq années. Il en veut pour exemple le stage instauré en 1<sup>er</sup> cycle, ou la réflexion qu'il faut conduire sur la durée du stage en Master. Un nombre croissant d'étudiants souhaitent signer des conventions de stages pour une durée d'un an. Un stage d'une année constitue en fait une année de césure dans une formation. La question se pose de savoir s'il faut mettre en place cette possibilité à Sciences Po. Par ailleurs, les Masters en apprentissage, qui offrent une véritable alternance entre Sciences Po et l'entreprise pendant une année, rencontrent un grand succès.

En même temps, l'Institut ne tient pas à ce que la formation de Sciences Po soit uniquement une formation technicienne. Sciences Po n'est pas une *business school* et n'a pas vocation à l'être. L'Institut apporte à ses étudiants, du 1<sup>er</sup> cycle au Master, des savoirs, des méthodes, des points de vue qui permettent d'enrichir considérablement la construction intellectuelle de chacun. Le tronc commun, qui est l'exemple emblématique de cette formation intellectuelle, existe depuis une quinzaine d'années. Il regroupe trois enseignements : économie, espace mondial et enjeux politiques. Quelle que soit son efficacité, il n'a malheureusement pas été revu, ni en 2000, lors de l'instauration des Masters et d'un 1<sup>er</sup> cycle sur trois ans, ni en 2003, lorsque l'on a redessiné les cursus de spécialisation au sein du Master. Le tronc commun a été conçu en 1990, à une époque où les étudiants passaient au mieux trois ans à Sciences Po, et non cinq comme aujourd'hui. Ils porte en outre une marque de fabrique très française. En 1990, le problème était de former des jeunes gens dont la plupart se destinaient à la haute fonction publique. L'enseignement d'enjeux politiques cadrait assez bien avec l'épreuve de culture générale des différents concours de la fonction publique. L'enseignement d'économie était en partie calqué sur le programme de macroéconomie à l'entrée de l'ENA. L'enseignement d'espace mondial,

qui s'appelait à l'époque Grandes lignes de partage du monde contemporain, était en phase avec les sujets de questions internationales à l'entrée de ce même concours. Ce tronc commun, tel qu'il existe aujourd'hui, est-il le nécessaire ciment intellectuel de la formation de Sciences Po ou est-il simplement une propédeutique utile pour la préparation du concours de l'ENA ? Il représente actuellement un volume horaire important, qui constitue entre un quart et un tiers du Master. Laurent Bigorgne précise qu'il ne compte pas les langues étrangères dans ce volume horaire, puisqu'il ne les considère pas comme faisant partie du tronc commun. Par son approche pédagogique, le tronc commun contraste aussi bien avec les enseignements du Master recherche qu'avec ceux du Master de Sciences Po. Il permet d'embrasser des sujets et des champs très nombreux, sans toujours permettre d'aller au fond des questions posées, d'affronter des lectures exhaustives sur une question posée, et sans même permettre la lecture exhaustive autrement que par la compilation d'un ouvrage à un moment donné. Laurent Bigorgne connaît peu d'étudiants en Master qui aient vraiment lu *Le savant et le politique* de Max Weber. On a donc là une contradiction de la nature du travail demandé en Master recherche, qui est un travail en profondeur, un travail de lecture et d'écriture qui n'est pas adapté au rythme du tronc commun. On retrouve la même schizophrénie au sein du Master de Sciences Po. Par ailleurs, la culture du tronc commun telle qu'elle est délivrée dans un amphithéâtre de 600 élèves n'est pas une culture qui sied au Master, qui ne fonctionne pas au mieux avec des schémas si élargis. L'Institut a du mal à expliquer à ses partenaires internationaux qu'un cours réunissant 600 élèves peut être un cours de niveau Master. Ce format renvoie au niveau *undergraduate*. En outre, la structuration progressive de l'école doctorale, de l'école de journalisme et de chaque mention du Master rend difficiles les contraintes d'engagement très fortes induites par le tronc commun. Chaque enseignement du tronc commun comprend un cours qui se déroule 14 fois dans le semestre, doublé d'une conférence de méthode ayant la même fréquence, le même jour à la même heure. Quand on veut cibler pédagogiquement un intervenant pour un Master, quand on veut sortir des sentiers battus, par exemple en organisant une sortie ou un jeu de rôles au sein d'un Master comme celui de ressources humaines, cela devient un casse-tête insurmontable. La rigidité du tronc commun rend très difficile la flexibilité au niveau des Masters.

Aujourd'hui, grâce aux formidables mutations qu'ont connus les 1<sup>ers</sup> cycles, on a pu ajouter à la formation de Sciences Po quantité de nouveaux enseignements, qui précèdent souvent ce qui se fera en tronc commun en Master. On enseigne aujourd'hui la sociologie en 1<sup>er</sup> cycle, ainsi que le droit, les relations internationales et la géographie, on y introduit aux études sur le développement durable, sur les grands enjeux scientifiques et sur l'Europe. Cela fait qu'aujourd'hui, entre un étudiant venant du 1<sup>er</sup> cycle qui arrive en Master, et un étudiant venant de l'extérieur qui entre en 4<sup>ème</sup> année, l'hétérogénéité est trop forte pour qu'un enseignant puisse valablement maximiser l'utilité du tronc commun pour tous ces étudiants.

Laurent Bigorgne propose d'avoir aujourd'hui une discussion générale portant sur la charge de travail induite par le tronc commun en tant qu'elle cannibalise le travail qui devrait être consacré aux enseignements de spécialisation. La direction souhaite également discuter de la possibilité d'avoir, dans le futur, un tronc commun qui ne soit plus figé dans une séquence de trois enseignements, mais qui soit largement ouvert sur des cours ne réunissant pas plus d'une centaine d'étudiants, avec de petites équipes de maîtres de conférence que l'on puisse faire travailler ensemble, et avec deux objectifs principaux : faire lire aux étudiants des ouvrages dans leur intégralité, et non pas des ouvrages de seconde main ou des compilations, et les faire écrire. La direction souhaite conserver les cours d'économie, d'enjeux politiques et d'espace mondial, et en introduire d'autres dans le tronc commun, par exemple du droit, un cours de Bruno Latour sur histoire, sciences et sociétés, ainsi qu'un cours sur la justice : toute une série de grands cours généraux pour des étudiants qui voudraient les suivre en arrivant d'une formation très pointue et technique, ainsi que des grands cours thématiques qui intéressent la société dans son ensemble. Ce seraient des cours d'éducation politique et intellectuelle, de formation fondamentale, qui seraient structurés par la volonté de faire lire les étudiants de façon substantielle, de les faire discuter de ce qu'ils auront lu, et d'écrire de façon raisonnée et intelligente.

## b) Questions et observations

Alexis PROKOPIEV indique qu'Interzaide - Fac Verte a suivi avec un grand intérêt la volonté de changement exprimée par la direction, mais aussi les syndicats étudiants, concernant la charge de travail au sein du Master de Sciences Po. On peut adresser aujourd'hui de nombreuses critiques au Master de Sciences Po, mais il y a aussi eu beaucoup d'évolutions positives. Aujourd'hui, un étudiant entrant en 4<sup>ème</sup> année peut par exemple choisir le Master finance et stratégie, une spécialisation qu'il pourrait suivre en école de commerce, mais parce que Sciences Po n'est pas une école de commerce, cet étudiant suivra des enseignements bien plus enrichissants. Interzaide - Fac Verte est très attaché au tronc commun, qui donne aux diplômés de Sciences Po quelque chose en plus par rapport aux autres. Mais il est vrai que le tronc commun soulève quelques difficultés, notamment en termes de charge de travail. Interzaide - Fac Verte est donc favorable à un débat sur cette question et à une diversification des enseignements qu'on pourrait avoir en tronc commun. Mais il insiste sur la nécessité de le préserver.

Maria COTORA souhaite revenir sur deux points. Tous les étudiants sont d'accord pour dire que la charge de travail en Master est trop importante. Les chiffres donnés par Laurent Bigorgne sont parlants. Par ailleurs, l'UNEF est heureuse d'entendre confirmer que Sciences Po n'est pas une *business school*. Sa spécificité est à conserver, parce que c'est ce qui fait son succès chez les bacheliers qui tentent aujourd'hui le concours d'entrée. Pour allier les deux objectifs que sont la réduction de la charge de travail, afin de permettre aux étudiants d'approfondir leur formation, et le maintien de la base intellectuelle donnée aux étudiants par le tronc commun, l'UNEF a des propositions qu'elle soutient depuis plusieurs années déjà. En premier lieu, l'UNEF pense que la charge de travail n'est pas seulement due au tronc commun, mais aussi à la manière dont sont organisés les enseignements. On pourrait mettre en place des chartes d'enseignements pour les cadrer et éviter qu'il y ait de trop grandes différences dans la charge de travail des étudiants en fonction des enseignants et des conférences qu'ils ont choisis. Il faudrait aussi éventuellement revoir les exercices demandés dans certains Masters. Ils ne s'adaptent pas toujours à ce qu'on essaie d'enseigner dans certaines disciplines, comme le marketing ou la communication, pour lesquelles les fiches techniques ne sont pas l'exercice le plus approprié.

La mise en place d'exercices adaptés à la matière enseignée constituerait une amélioration sensible. L'UNEF pense également que l'on pourrait modifier l'organisation des enseignements de tronc commun lors du 4<sup>ème</sup> semestre de Master. Pour l'instant, ils sont toujours organisés à raison d'un cours et d'une conférence par discipline. Au 4<sup>ème</sup> semestre, on pourrait se limiter à un seul cours-séminaire de deux heures, ce qui permettrait d'alléger la charge de travail. L'UNEF est d'accord avec la direction sur la nécessité de revoir le tronc commun aujourd'hui. Une large discussion doit s'instaurer pour le faire évoluer. L'UNEF est très attachée à son maintien et juge intéressant d'élargir le nombre de cours proposés et de faire en sorte qu'ils soient choisis en fonction de la formation suivie auparavant par les étudiants. Un étudiant ayant une licence de droit serait encouragé à choisir une autre matière que le droit. On pourrait s'assurer que tous les étudiants arrivés au moment du diplôme auraient suivi un certain nombre de matières comme le droit, l'économie et les enjeux politiques, soit comme formation préalable à leur entrée en Master, soit dans le cadre du tronc commun. Cela garantirait que tous les étudiants passés par Sciences Po sortent avec une base théorique et intellectuelle sans refaire la même chose en Master.

Jan Krzysztof DUNIN-WASOWICZ estime que d'une manière générale, il ne faut pas être effrayé par la notion de charge de travail. Il pense que la discussion devrait porter sur les objectifs qu'on veut attribuer à chaque Master. Il faut prendre en compte ce qu'on entend véritablement par l'intérêt d'un Master à Sciences Po. Le cas du Master recherche est particulier, mais il a constaté que les étudiants qui suivent des Masters professionnalisants choisissent ces formations pour être opérationnels, pour être capables de trouver des solutions dans des situations de stress, pour développer du *leadership* et savoir travailler en groupe. Il pense donc qu'en ce qui concerne les Masters professionnels, on ne devrait pas être réticent à l'idée de les organiser autour d'enseignements techniques, exigeants, puisqu'ils sont indispensables à leur formation. Le tronc commun présente des avantages spécifiques. Il permet de constituer des conférences avec des étudiants qui sont dans différents Masters, ce qui enrichit les débats. Les Masters eux-mêmes doivent être pensés en fonction des objectifs des étudiants qui les suivent et le tronc commun devrait être plus un espace où les étudiants développent des aptitudes de réflexion, de construction du raisonnement et de la profondeur intellectuelle. Il est donc

très favorable à l'idée d'approfondir les lectures et l'écriture, ce qu'on n'a pas toujours le temps de faire dans les enseignements plus techniques de Master.

James Mc CEARNEY pense qu'il faut faire une distinction importante entre le nombre de cours et la charge de travail. Ce n'est pas du tout la même chose. Il est coordinateur des échanges Erasmus à l'université et constate chaque année le même problème : les étudiants qui sont envoyés dans des universités britanniques se réjouissent de trouver qu'ils ont très peu d'heures de cours par rapport aux universités françaises, et ils se font recalcr aux examens de fin d'année parce qu'ils croient qu'il n'y a rien à faire en dehors des cours. Ils n'ont pas fait les lectures personnelles nécessaires, ils n'ont pas fait le travail de réflexion personnelle nécessaire, ils n'ont pas appris à écrire et par conséquent ils échouent en fin d'année. Il estime que 1000 heures d'enseignement sur trois semestres constituent un nombre d'heures de cours invraisemblable. Il est nécessaire de les réduire, mais cela ne signifiera pas pour autant une réduction de la charge de travail. Cela impliquera simplement de travailler de manière différente. L'une des caractéristiques des grands cours magistraux dont Sciences Po a le secret est de fournir aux étudiants une espèce de prêt-à-penser qui les dispense de toute réflexion personnelle. Quand on leur demande en langues vivantes un travail de réflexion rédigée, les étudiants d'une même conférence rendent des copies identiques. C'est indigne d'un grand établissement universitaire. Il faudrait que l'on arrive à ce que les étudiants aient une autonomie intellectuelle beaucoup plus importante. Pour cela, il faudrait réduire l'autorité *ex cathedra* des grands cours magistraux et pousser les étudiants à la réflexion personnelle. De la part des correcteurs, il faudrait une certaine tolérance de la diversité d'opinions, qui n'existe pas toujours aujourd'hui.

Christian LARGER pense qu'il faut conserver la philosophie et l'esprit du tronc commun, parce que c'est ce qui fait la spécificité de Sciences Po. Cette spécificité est enviée par de nombreux établissements d'enseignement supérieur et elle fait que les recruteurs préfèrent les diplômés de Sciences Po à ceux d'autres établissements. Pour autant, il pense qu'il faut diversifier et alléger les matières, ce qui ne sera pas simple à mettre en œuvre.

Il faut dégager du temps supplémentaire, non seulement pour l'approfondissement et la réflexion, mais aussi pour créer des espaces où les étudiants peuvent travailler en groupe. Il peut être très compliqué pour les étudiants de trouver des plages horaires communes pour travailler sur des projets collectifs.

Philippe BRAUD estime que quand on réfléchit sur le tronc commun, il est intéressant de se replacer dans l'ensemble de la formation à Sciences Po. Elle compte cinq années, dont une année à l'étranger, qui n'est pas contrôlée aussi étroitement que les autres. Il pense que la notion de tronc commun devrait avoir un sens très fort en 1<sup>er</sup> cycle et un sens différent en Master. En 1<sup>er</sup> cycle, si on veut qu'il y ait un minimum d'homogénéité de la formation Sciences Po, il est important qu'il y ait un brassage des différentes populations et que ce brassage soit ordonné selon un nombre plus réduit d'enseignements à auditoire plus large. Cela ne veut pas dire qu'il faut revenir à ce qui existait il y a plusieurs années. Mais il pense que la notion de tronc commun devrait être plus large en 1<sup>er</sup> cycle, le Master mettant plutôt l'accent sur les spécialisations. En effet, une spécialisation à haut niveau implique que l'on renonce à certains enseignements plus généralistes. On ne peut pas tout faire et on peut souvent aller beaucoup plus loin quand on sait renoncer en temps utile à explorer des voies diverses. En Master, on pourrait peut-être organiser les troncs communs par groupes de mentions. Il ne s'aventure pas trop sur le terrain des Masters professionnels parce qu'il ne les connaît pas bien, mais pour le Master recherche, la notion de tronc commun prend un sens très différent. Elle ne peut pas être la même dans la mention relations internationales, dans la mention histoire et philosophie politique ou dans la mention sociologie politique. Par ailleurs, il souligne que la notion de charge de travail n'a probablement pas le même sens dans le Master recherche et dans les Masters professionnels. En ce qui concerne le Master recherche, il estime qu'il y a trop d'enseignements et qu'il est très important que les étudiants soient confrontés à des équipes et non à des enseignants seuls. Il faudrait également que l'esprit de la réforme Master, qui était de travailler sur quatre semestres, puisse être effectivement mis en œuvre pour l'ensemble des étudiants, et pas seulement pour une minorité. Aujourd'hui encore, 80% des étudiants ne font le Master recherche qu'en deux semestres, et le deuxième semestre compte très peu d'enseignements. Tout cela mérite réflexion. Il fait remarquer qu'au premier semestre de cette année, lorsqu'il a demandé à ses étudiants d'avoir lu 12 ouvrages en sociologie politique et sciences sociales, cela a provoqué une véritable angoisse chez eux. Il estime pourtant que cette exigence n'était pas excessive pour des étudiants qui souhaitent faire de la recherche.

Laurent BIGORGNE retient de cette première discussion qu'il faudra revenir devant la Commission le mois prochain avec la concrétisation de ce qui s'est exprimé aujourd'hui de façon assez convergente. Il n'a pas le sentiment d'avoir vu aujourd'hui des points de crispation ou d'opposition forte sur cette question. Il propose qu'il y ait une discussion lors de la prochaine Commission et qu'en juin, on puisse proposer un règlement, afin de laisser tout le temps à la discussion sur cette question lors des deux prochains mois. Par ailleurs, il estime que les élus d'Interzaide - Fac Verte ont bien résumé la situation : il faut préserver le tronc commun, proposer du choix et, comme l'a dit Philippe Braud, penser le tronc commun dans une acception qui permette de le décliner en fonction de ce que sont en train de devenir les différents Masters. Il retient des propos de Maria Cotorà qu'il est important de libérer du temps pour les étudiants et de faire en sorte qu'ils puissent lire et progresser dans les cours de tronc commun. Il est d'accord avec James Mc Cearney sur le fait que les cours sont trop scolaires et souhaite briser le marché parallèle des travaux qui circulent sous le manteau. Il pense qu'en proposant des enseignements comme celui de Bruno Latour, on renouvellera sérieusement le tronc commun. Il proposera également qu'un cours de tronc commun ne vive pas plus de trois ans. Dans sa forme et ses ambitions, un cours devrait pouvoir être renouvelé tous les trois ans. Il ne propose pas cela pour le plaisir de la révolution permanente, mais parce qu'un tronc commun qui garde la même forme pendant six ou sept ans s'ossifie. Il faut proposer une carte d'enseignements qui fasse fonds du meilleur de ce qu'on a toujours proposé dans le tronc commun et qui offre une capacité de renouvellement. Il est d'accord avec Christian Larger sur le fait qu'il est impératif que l'organisation du tronc commun n'empêche pas, par le cadrage qu'elle opère dans les calendriers et les agendas, le travail en groupe et la professionnalisation. Aussi bien le Master de Sciences Po que le Master recherche auront besoin de flexibilité à cet égard. Un des souhaits de Laurent Bigorgne, si cela est possible, serait par exemple de concentrer le tronc commun sur la 4<sup>ème</sup> année plutôt que de le dérouler sur deux années, alors que le dernier semestre est souvent un semestre d'intense professionnalisation pour les étudiants.

Philippe BRAUD pense que cela serait possible, à condition que tous les étudiants de 5<sup>ème</sup> année soient préalablement passés par la 4<sup>ème</sup> année de Sciences Po.

Laurent BIGORGNE est d'accord. Il est partisan d'un Master équilibré sur deux années et d'une saine affectation des métiers dévolus à chaque cycle. Le métier du 1<sup>er</sup> cycle est la construction d'une culture, d'une vision du monde, d'une éducation. Le cycle du Master est toujours un moment de brassage, mais à dessein professionnalisant. Il faut que les diplômés de Sciences Po trouvent un travail en à la sortie, que ce soit dans le privé ou le public. Parce que leur formation est plus longue que celle de leurs prédécesseurs, ils doivent entrer le plus tôt possible sur le marché du travail. Laurent Bigorgne ne se résout pas à penser qu'un étudiant de Sciences Po qui se destine au privé doit passer par une formation onéreuse dans une école de commerce à la sortie de Sciences Po. Il est important de fixer les enjeux qui ont été mentionnés aujourd'hui lors de la discussion qui aura lieu le mois prochain et lors des éventuels groupes de travail organisés sur cette question.

### **III. EVOLUTION DU MASTER CARRIERES INTERNATIONALES**

#### *a) Exposé*

Alexia de MONTERNO présente le bilan du Master carrières internationales. Elle rappelle que la formation aux métiers de l'international a une longue tradition à Sciences Po. Il suffit, pour le voir, de consulter l'annuaire des anciens, qui sont très nombreux dans la diplomatie, les ONG et les institutions internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'ONU. En ce qui concerne l'offre de formation actuelle, la réforme de 2000 avait permis l'émergence de majeures de spécialisation dédiées aux métiers de l'international. Quatre majeures avaient été créées : une en commerce international, une tournant autour des organisations internationales, une sur les métiers du développement et une majeure sur la question de la sécurité internationale et de la résolution des conflits. En 2003, lorsque la réforme des scolarités s'est poursuivie, cette offre de majeures a été consolidée et rationalisée autour d'une seule mention du Master de Sciences Po. Cette mention, « carrières internationales », est structurée en trois spécialités : développement, conflits et sécurité, et une mention un peu à part, « international business », qui est proche du Master finances et porte sur un champ différent des deux premières spécialités. Ce Master a de réels points forts et quelques faiblesses qu'il faudra surmonter. En ce qui concerne les points forts, c'est sans doute par le Master carrières internationales que la reconnaissance internationale de Sciences Po est en partie passée. Elle en veut pour preuve le corps étudiant de ce

Master, qui est composé à plus de 40% d'étudiants internationaux, ce qui montre sa forte attractivité. L'autre élément est que, c'est autour de cette mention du Master, que se sont construits les doubles diplômes de Sciences Po avec des institutions aussi prestigieuses que Columbia University, la LSE, l'université de Saint-Gall en Suisse, le MGIMO à Moscou et l'université Bocconi à Milan. Au cours des dernières années, les responsables du Master se sont efforcés de rattacher ce Master aux recruteurs potentiels. La création des ateliers internationaux en est un élément important, tout comme la signature de conventions cadres avec le PNUD ou le PAM (programme alimentaire mondial) pour que des stagiaires de Sciences Po soient accueillis dans ces organisations. Ils ont développé des forums thématiques spécifiques sur les métiers de l'international et des rencontres métiers, afin que les étudiants de ce Master aient une idée très concrète des débouchés à l'issue du Master. Malgré ces points forts, ce Master rencontre néanmoins des difficultés. En premier lieu, il attire énormément d'étudiants, ce qui rend plus compliquée la mise en place d'enseignements très professionnalisants. Compte tenu de la taille de ce Master et de l'hétérogénéité de ses étudiants, il comporte trop d'enseignements généraux et académiques, ce qui n'est pas une bonne chose pour un Master professionnel. Le tronc commun tel qu'il est défini actuellement n'est pas adapté au cursus de ce Master. Comme les autres Masters professionnels de Sciences Po, il propose entre 20 et 28 heures d'enseignement par semaine, ce qui est trop lourd pour un Master qui nécessite que les étudiants puissent faire des lectures approfondies et rédigent des *papers*. Par ailleurs, trop d'étudiants choisissent encore ce Master en fonction de leurs *a priori* sur les métiers du développement ou de la résolution de conflits. Ces *a priori* sont en partie liés au titre même du Master, « carrières internationales », qui peut laisser penser que c'est le seul Master de Sciences Po qui ouvre sur les métiers de l'international. **FIN DE L'ENREGISTREMENT**

*b) Questions et observations*

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 20 MARS 2006**

Le procès-verbal est adopté.

#### **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**